



Province de Québec  
M.R.C. Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de Saint-Wenceslas le 6 mai 2024 à 19h30 au centre communautaire Florian-Turcotte (1025, rue Hébert).

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre un frontage sur rue de 9.2 m alors que le frontage minimal requis est de 25 m, soit une dérogation de 15.8 m.

Identification du site concerné : 820, Rang 9

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Wenceslas ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

*Carole Hélie*

Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Wenceslas certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à la Mairie, le 11<sup>e</sup> jour d'avril 2024 entre 13h et 17h ainsi qu'une publication sur le site Web.

Je soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans le journal suivant : Le Courrier Sud.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

*Carole Hélie*

Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière



Province de Québec  
M.R.C. Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de Saint-Wenceslas le 6 mai 2024 à 19h30 au centre communautaire Florian-Turcotte (1025, rue Hébert).

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Permettre l'implantation d'une piscine creusée en cour avant alors que ce n'est permis qu'en cour arrière et latérale. Cette demande vise le remplacement de la résidence unifamiliale isolée.

Identification du site concerné : 1450, Rang 6

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Wenceslas ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

*Carole Hélié*

Carole Hélié, directrice générale et  
greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Wenceslas certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à la Mairie, le 11<sup>e</sup> jour d'avril 2024 entre 13h et 17h ainsi qu'une publication sur le site Web.

Je soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans le journal suivant : Le Courrier Sud.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

*Carole Hélié*

Carole Hélié, directrice générale et  
greffière-trésorière